



Agreste Champagne-Ardenne

Enquête eau et assainissement en 2004

La consommation domestique d'eau des champardennais s'élève à 162 litres par jour et par habitant, soit 3 litres de moins que la moyenne nationale.

Avec 1,22 euros le m³, l'eau potable distribuée est la moins chère de France. L'origine de l'eau et le choix du mode de gestion de la distribution d'eau expliquent en bonne partie ce faible coût.

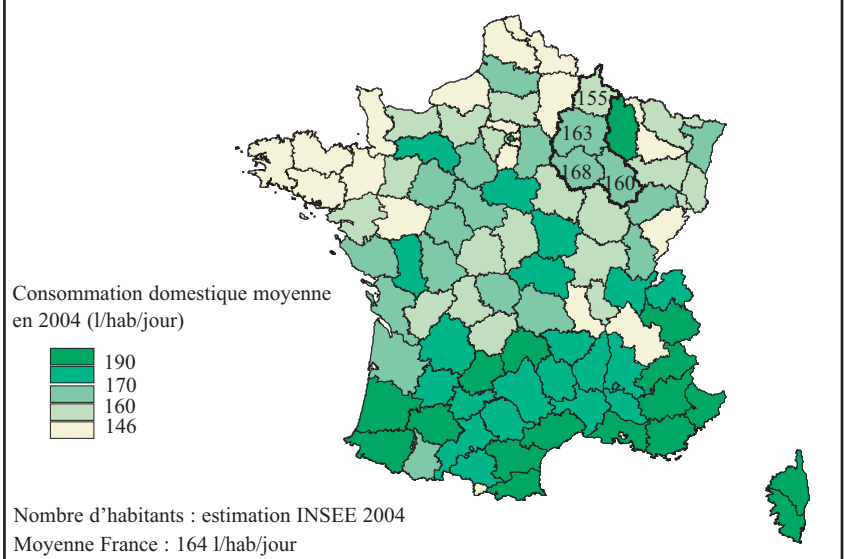
Seul, un tiers des communes bénéficie d'un service de collecte et de traitement des eaux usées, mais cela concerne 82 % de la population. Le prix moyen de l'eau dans ces communes atteint 2,78 euros, le coût de l'assainissement en représente 57 %. Ce prix reste nettement inférieur à la moyenne française.

L'assainissement double la facture d'eau

Le service public de l'eau de distribution a pour objet de fournir à tout usager une eau courante qui doit satisfaire à toutes les exigences la rendant propre à la consommation humaine. Ce service est un des plus anciens pris en charge par les communes. En effet, c'est depuis la révolution française que l'eau est un service public local. Par ailleurs, depuis une loi de 1992, le service public d'assainissement constitue un service public obligatoire des communes. Ce service consiste à

assurer tout ou partie de la collecte, du transport et de l'épuration des eaux usées. Le coût de l'eau dépend donc en partie des choix de la commune pour le mode de gestion de l'eau potable et du traitement des eaux usées. Ainsi, le montant de la facture d'eau correspond principalement à l'addition de ces deux services : celui de l'eau potable (abonnement et volume d'eau consommée) et celui de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées). Ensuite, s'y ajoutent des

La consommation champardennaise est proche de la moyenne nationale



Source : Ifen - Scees, Enquête Eau 2004
BD CARTO®©IGN - Paris-2004-2005



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

taxes destinées à différents organismes publics (comme les agences de l'eau) qui contribuent au développement et à la qualité des réseaux.

Le m³ d'eau dans la région est un des moins chers de France

La facture d'eau domestique champardennaise atteint 204 millions d'euros en 2004, soit une facture moyenne de 153 € par personne. C'est une des factures les moins chères de France. La moyenne nationale atteint 177 €. Cette facture d'eau modérée trouve son explication dans le prix de l'eau, la Champagne-Ardenne se classant à la cinquième place des régions les moins chères de métropole. Ainsi, le prix total de l'eau est de 2,58 € TTC le m³ en 2004 en Champagne-Ardenne, soit trente-sept centimes de moins que la moyenne nationale. Il est cependant en hausse de 22 centimes d'euros par rapport à 2001. Il varie de 2,25 € le m³ en Haute-Marne à 2,88 € dans la Marne. Le département de l'Aube, contrairement à la période précédente (1988-2001), enregistre également une hausse du prix. L'augmentation la plus importante se situe dans la Marne avec 37 centimes d'euros. Plus la taille de la commune augmente, plus le prix total de l'eau est élevé : de 1,42 € en moyenne dans les très petites communes (moins de 400 habitants) à 3,04 € dans les plus grandes (+ 10 000 habitants).

Forte augmentation du prix total de l'eau dans la Marne

Prix total de l'eau avec ou sans collecte et/ou traitement (€/litre)

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne	France métropole
Prix (euros/litre)						
2004	2,32	2,46	2,88	2,25	2,58	2,93
2001	2,23	2,32	2,53	2,08	2,36	2,73
1998	2,10	2,41	2,47	1,98	2,31	2,52
Evolution (%)						
2004/2001	4,0	6,0	13,8	8,2	9,3	7,3
2001/1998	6,2	- 3,7	2,4	5,1	2,2	8,3

Source : Ifen - Scees, Enquête Eau 2004

Une consommation d'eau dans la moyenne nationale

Par contre, si le prix de l'eau est un des plus faibles au niveau national, la consommation d'eau journalière est plutôt dans la moyenne nationale. Sur l'année 2004, l'ensemble des consommations d'eau distribuée, y compris à usage industriel s'élève à 87,4 millions de m³ pour la région. L'essentiel de l'eau distribuée dans la région est voué à un usage domestique. Chaque personne utilise en moyenne 162 litres pour sa consommation journalière, soit 59,3 m³ par an et par habitant. En France, la consommation journalière est de 165 litres par habitant. Au niveau départemental, c'est dans les Ardennes où la consommation par habitant et par jour est la plus faible avec 155 litres d'eau (en moyenne). A

l'opposé, un habitant de l'Aube consomme 13 litres de plus.

Eau souterraine pour la majorité des habitants

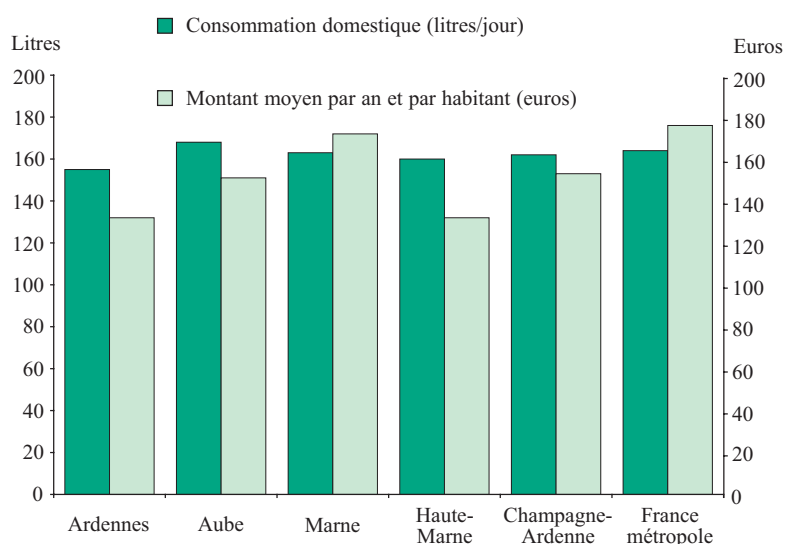
Les infrastructures pour amener l'eau à domicile ainsi que les traitements pour rendre l'eau potable sont de la responsabilité de la commune.

L'eau potable distribuée dans le réseau des services publics peut avoir plusieurs origines. En Champagne-Ardenne, la ressource en eau est constituée en majorité par des eaux souterraines. 88 % de la population est alimentée exclusivement à partir de sources ou de nappes phréatiques, proportion nettement plus élevée que la part nationale (un peu plus de la moitié). Dans l'Aube et la Marne, c'est l'ensemble de la population qui est approvisionnée par cette voie. Les eaux souterraines font l'objet de traitements moins complexes et moins coûteux que les eaux superficielles.

Eau potable : la moins chère de France

Le prix moyen TTC par m³ de l'eau potable distribuée dans la région est de 1,22 €, soit 47 % du prix total de l'eau. C'est le coût le moins élevé de France au niveau régional. C'est en Bretagne que ce coût est le plus fort avec 1,84 € le m³. Dans la région champardennaise, ce coût varie de 1,12 € dans la Haute-Marne à 1,25 € dans la Marne. Ce prix de l'eau potable varie aussi en fonction de l'organisation et de la gestion du service d'eau potable. En effet, pour la distribution de l'eau, une mairie peut s'en occuper seule ou se grouper avec d'autres communes.

Le budget champardennais inférieur à la moyenne nationale



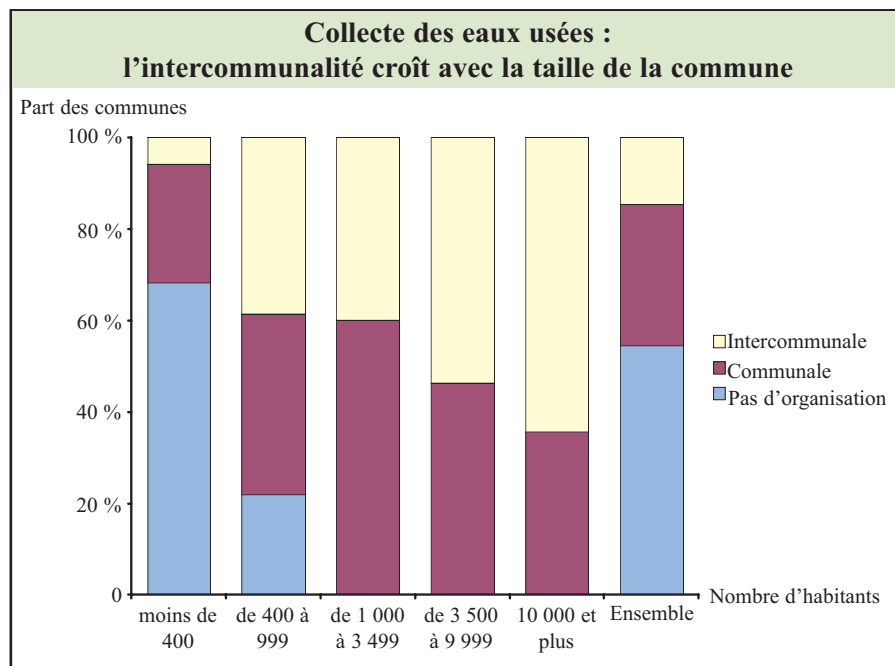
Source : Ifen - Scees, Enquête Eau 2004

Les tarifs sont plus élevés en organisation intercommunale que communale. Ainsi en Champagne-Ardenne, le prix de l'eau potable est en moyenne de 1,15 € le m³ dans une organisation communale et de 1,28 dans une organisation intercommunale ou mixte. Dans la région, la gestion de la distribution d'eau potable est plutôt confiée à une organisation intercommunale (55 % des communes). L'intercommunalité concerne essentiellement les petites communes, celles de moins de 3 500 habitants. A l'inverse, près de trois communes sur quatre ont une organisation autonome dès lors que leur taille dépasse les 10 000 habitants. Les communes ou communautés de communes peuvent garder la maîtrise de la gestion de l'eau sous forme de régie directe (gestion publique) ou donner la maîtrise à une entreprise privée (délégation de gestion). Les prix sont plus élevés en gestion privée qu'en gestion publique. En Champagne-Ardenne, les communes ou communautés de communes ont choisi à 72 % la gestion publique contre 27 % la délégation. Dans la Marne, la gestion privée l'emporte nettement. Une part infime de communes n'a pas de service d'eau potable

Assainissement collectif encore insuffisant

Pour l'organisation de la collecte des eaux usées, les communes de moins de 1 000 habitants sont assez peu équipées. Lorsqu'elles le sont, elles choisissent une organisation communale en dessous de 400 habitants, et, de 400 à 1000 habitants, le choix s'équilibre entre une organisation communale ou une organisation intercommunale. Le département de l'Aube est celui où le nombre de communes n'ayant pas de collecte des eaux usées est le plus élevé (78 %), soit près d'un quart de la population. A l'opposé, en Haute-Marne, seules 10 % des communes n'ont pas de collecte des eaux usées, soit 2,3 % de la population. Les habitations non desservies par un réseau de collecte doivent être équipées d'un système d'assainissement non collectif (ou « autonome ») qui est de la responsabilité des propriétaires.

Les eaux usées doivent être traitées avant d'être rejetées dans la nature. L'assainissement peut être individuel ou collectif. Dans la région, près d'un tiers



Source : Ifen - Scees, Enquête Eau 2004

des communes dispose d'un service de collecte et de traitement des eaux usées (en station d'épuration ou en installation de lagunage), touchant 82 % de la population. C'est nettement moins qu'en France où plus de la moitié des communes est dotée de ce type de service qui concerne les neuf dixièmes de la population. La région se situe en fin de classement pour la part de population en bénéficiant avec la Picardie, la Basse-Normandie, et la Lorraine. Par ailleurs, 55 % des communes mais seulement 14 % de la population n'ont ni collecte, ni traitement collectif des eaux usées. En France, cette proportion n'atteint que 6 % de la population.

L'assainissement double le prix de la facture d'eau. Ainsi, dans les communes dotées d'un assainissement collectif, le prix moyen de l'eau est de 2,78 € le m³, dont 57 % pour l'assainissement (1,58 €/m³), soit 1,58 €. Ce tarif s'élève à 3,02 € en moyenne en France métropolitaine. La Champagne-Ardenne se classe en neuvième position, assez loin de l'Auvergne qui occupe la première place (2,39 €). De 2001 à 2004, le tarif moyen dans la région a augmenté de 9,5 %, soit 2,4 points de plus que la hausse en France. Les écarts sont importants entre les départements de la région : 2,26 € le m³ en Haute-Marne et 3,09 dans la Marne. La part de l'assainissement est de 60 % dans la Marne et de 51 % en Haute-Marne. L'Aube et les Ardennes sont dans une situation intermédiaire.

La facture d'eau

Les factures d'eau comportent trois grands éléments : la distribution de l'eau, la collecte et le traitement des eaux usées, les taxes et redevances. Pour les deux premiers postes, on peut distinguer une partie fixe (abonnement) et une partie variable.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 pose le principe selon lequel la facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant fixe qui tient compte des charges du service et des caractéristiques du branchement. A titre exceptionnel, la facturation forfaitaire, totalement indépendante du volume consommé, peut être utilisée dans deux cas particuliers : « lorsque la ressource en eau est naturellement abondante et si le nombre d'utilisateurs raccordés est suffisamment faible, ou lorsque la commune connaît habituellement de fortes variations de sa population ». La facture demeure alors inchangée, que la consommation soit nulle ou forte.

Les prix moyens fournis dans cet article proviennent pour chaque commune d'une facture de 120 m³ d'eau.

Plus de la moitié du prix de l'eau est dû à l'assainissement

Communes avec assainissement collectif	Prix Eau potable (€/l)	Prix Assainissement (€/l)	Prix total (€/l)	Part Eau (%)	Part Assainissement (%)
Ardennes	1,24	1,34	2,57	48,2	51,8
Aube	1,16	1,58	2,74	42,3	57,7
Marne	1,23	1,86	3,09	39,8	60,2
Haute-Marne	1,11	1,15	2,26	49,1	50,9
Champagne-Ardenne	1,20	1,58	2,78	43,2	56,8
France métropolitaine	1,46	1,56	3,02	48,3	51,7

Sources : Ifen - Scees, Enquête Eau 2004

Le réseau de distribution

Pour assurer la distribution de l'eau, 16 500 km de canalisations ont été nécessaires en 2004, soit 12,3 mètres par habitant. La longueur est évidemment plus élevée dans les petites communes que dans les grandes : de 25,7 mètres en moyenne dans les communes de moins de 400 habitants à 4,6 mètres dans les communes de 10 000 habitants et plus. En Champagne-Ardenne, la part des tuyaux en plomb dans le linéaire collectif n'est que de 1,5 %. C'est notamment dans les grandes villes que l'on trouve le plus de tuyaux en plomb. Mais les réseaux ne sont pas totalement étanches. Les fuites et autres déperditions sont évaluées à plus de 30 % des volumes distribués, soit envi-

ron 33 millions de m³. La région Île-de-France ne perd que 16 % du volume mis en distribution. La région Poitou-Charentes se classe en dernière position avec 37 %. Cette proportion est estimée à 28 % dans les Ardennes et à 36 % dans l'Aube. Proportionnellement, le volume des pertes est plus faible dans les grandes communes. L'indice linéaire de pertes (pertes exprimées par jour et par km du réseau), qui est un indicateur de vétusté du réseau, est défavorable en Champagne-Ardenne (5,4 m³ par jour et par km, contre 4 en France). En Haute-Marne, cet indice atteint 6,5 m³. Mais, c'est dans les villes de 10 000 habitants et plus que cet indice est le plus élevé : 13,6 m³.

Coût de l'abonnement : un des plus faibles

Une facture d'eau intègre une partie fixe, en général l'abonnement. L'abonnement donne droit à l'accès à l'eau courante et à l'assainissement. Il varie fortement selon les communes. Il tient notamment compte des charges d'accès à l'eau potable dans la commune. Cet abonnement atteint en moyenne 37 € pour une facture d'eau de 120 m³ dans les communes ayant l'assainissement collectif. Malgré une forte hausse depuis 2001 (+ 18 €), cet abonnement demeure en dessous de la moyenne nationale (56 €). La Champagne-Ardenne fait partie des régions françaises où le coût de l'abonnement est le plus faible. Ce coût varie en France de 26 à 109 €. Par contre, si le montant de l'abonnement en France est proche du montant des taxes, ce n'est pas le cas en Champagne-Ardenne. En effet, les redevances s'élèvent en moyenne à 73 €. Globalement, en tenant compte de la partie variable, une facture de 120 m³ d'eau atteint en moyenne pour un champardennais 333 €.

Méthodologie

L'enquête 2004 sur l'eau et l'assainissement a été réalisée par l'institut français de l'environnement (Ifen) et le Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'Agriculture et de Pêche, en partenariat avec la direction de l'Eau du ministère de l'Écologie et du Développement durable. Elle fait suite aux enquêtes qui portaient sur les années 1998 et 2001. Elle étudie le service public de l'eau sous divers aspects : les prix pratiqués, l'existence des services, les équipements, les volumes, l'organisation et la gestion du service public.

L'enquête a été réalisée par sondage

auprès des communes par les services départementaux de la statistique agricole. L'échantillon est stratifié par département et taille de communes. Les taux de sondage vont de l'exhaustivité pour les communes de plus de 10 000 habitants au 1/20 pour celles de moins de 400 personnes. Elle assure une bonne représentativité des résultats régionaux et de presque tous les résultats départementaux. Les données publiées sont toujours extrapolées de façon à se référer aux 36 600 communes de France, Dom y compris.

L'enquête est complétée par des données de la direction générale de la Santé

sur les unités de distribution de l'eau, les traitements pour la rendre potable ou encore les captages. Elle comprend aussi des données des Agences de l'eau et des services d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration. Elle intègre également des informations extraites des bases de données « Gestion des services publics » des services départementaux du ministère de l'agriculture. Les calculs de consommation par habitant s'appuient sur les données 2004 de l'Insee. Les prix moyens départementaux sont calculés en pondérant les prix communaux par les populations du recensement 1999 de la population.

Agreste Champagne-Ardenne n° 5 - Juin 2007



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique
et économique
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
E-mail : srise.draf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : J-P Alloy
Rédacteur en chef : O. Colin-Schoellen
Rédaction : N. Viatte
Composition : M. Lallement
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1249-5891

Prix : 2,50 euros